

Après son audition Au ministère de la Justice

Le procureur adjoint Mohamed Belhadi muté à El-Oued



Siège
du
minist
ère de
la
Justice
. ©
D.R.

La sanction est tombée juste après son audition à la chancellerie qui lui reproche son réquisitoire en faveur des hirakistes et de l'indépendance de la justice.

Le procureur adjoint près du tribunal de Sidi M'hamed, Mohamed Belhadi, qui a demandé la relaxe de 16 manifestants, le 9 février, a été muté au tribunal de Guemar, dans la willaya d'El-Oued, a-t-on appris hier d'une source judiciaire qui a confirmé l'information et précisé qu'il s'agit bien d'une "sanction" à l'égard du procureur adjoint à qui on reprocherait d'avoir fait un réquisitoire politique, en se prononçant en faveur de l'indépendance de la justice. Mais une action de solidarité avec Mohamed Belhadi serait en cours de préparation, a ajouté notre source, en faisant état de concertations au sein des avocats, des greffiers et des magistrats, notamment avec le SNM, pour l'amener à se joindre à la contestation de cette décision "disciplinaire". Nombre d'avocats et de magistrats ont déjà réagi, à titre individuel, dont cette avocate qui a écrit sur un réseau social : "Malheureusement, le procureur adjoint Belhadi Mohamed a été muté au tribunal d'El-Oued. Tu as laissé ton empreinte historique et ton courage. En tant que défense, nous sommes fiers de toi." "Mutation automatique du procureur général adjoint Belhadi Mohamed à El-Oued. Bienvenue en terre de bonté et de pureté", a commenté aussi Saâdeddine Marzoug, le président du Club des magistrats. Au lendemain de son réquisitoire inattendu en faveur des activistes du hirak, le procureur adjoint avait été convoqué par l'inspection générale du ministère de la Justice, qui lui reprocherait d'avoir enfreint le règlement régissant la fonction, notamment l'article 60 de la loi

organique portant statut de la magistrature.

Ce qui a suscité la réaction du Club des magistrats qui a qualifié la démarche de l'inspection générale du ministère d'"entrave au processus d'indépendance de la justice et une menace à la sécurité professionnelle et constitutionnelle des magistrats".

"Cela démontre, encore une fois, la mainmise de l'Exécutif sur le pouvoir judiciaire avec l'intention avérée de terroriser les magistrats et de contester leur droit de s'exprimer librement", estime le Club des magistrats dans un communiqué qui ajoute que les pressions du ministère de la Justice sont destinées à "casser toute tentative d'expression ou de revendication de l'indépendance et de la dignité".

Le Club des magistrats a aussi estimé qu'il s'agit "d'une bataille pour la consécration de l'indépendance de la justice du ministère de tutelle et de toutes ses structures autoritaires qui craignent le mouvement des jeunes magistrats qui expriment librement leurs avis quant aux questions relatives à l'indépendance de la justice".

"Ces structures voient en ce mouvement une menace pour leur existence", a enfin affirmé ce syndicat.

Amar. Rafa